

Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

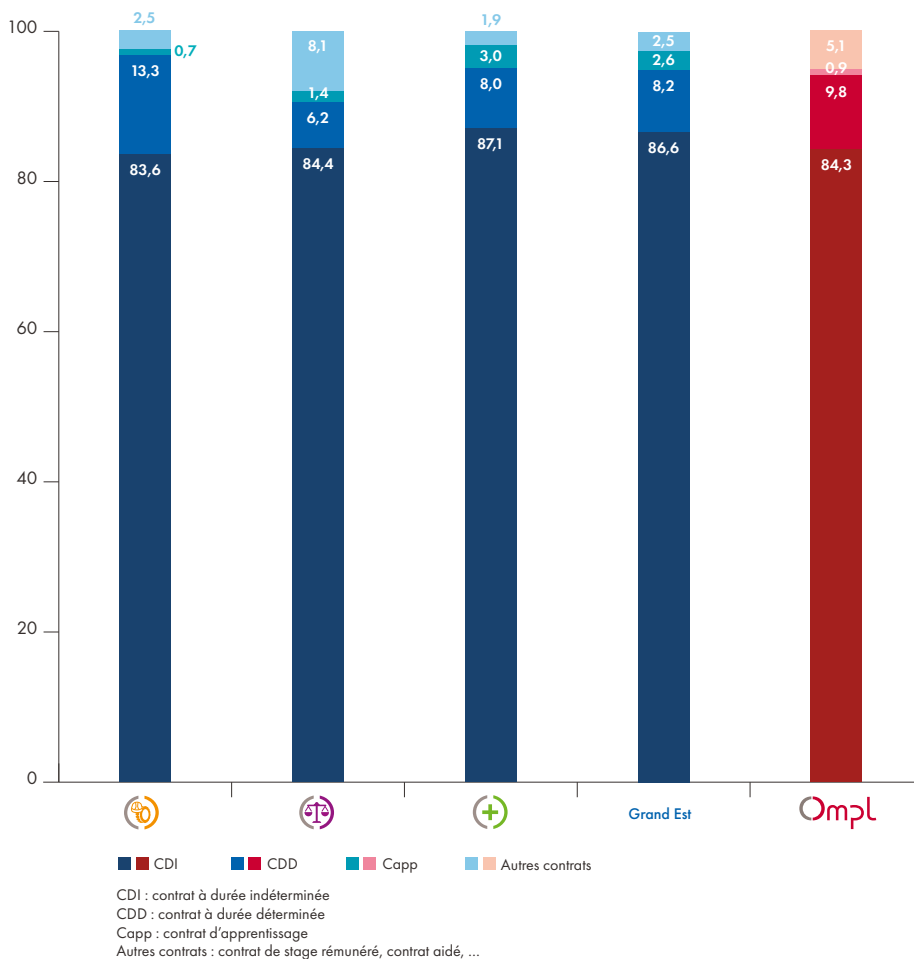


### LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un CDI (contrat à durée indéterminée).

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par la plus forte proportion (13,3 %) de CDD (contrat à durée déterminée).

Répartition des salariés par secteur et type de contrat de travail (%)



Source : Insee, DADS 2019.

#### Secteur cadre de vie-technique

- Entreprises d'architecture
- Cabinets ou entreprises d'expertises en automobile

#### Secteur juridique

- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

#### Secteur santé

- Cabinets dentaires libéraux
- Laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cabinets et cliniques vétérinaires

**CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE**

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'expertises en automobile (96,5 %) a plus souvent recours au CDI par rapport à celles des entreprises d'architecture (81,3 %). Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans cette dernière branche.
- Dans le secteur juridique, la branche des offices de commissaires-priseurs judiciaires et société de ventes volontaires se distingue par le plus fort recours au CDD (11,7 %) et une utilisation accrue des contrats « autres » (27,0 %). Il s'agit, en général, de stages rémunérés.
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés dans les branches des cliniques vétérinaires (11,9 %), de la pharmacie d'officine (9,0 %) et des cabinets dentaires (7,8 %).

**Répartition des salariés par branche professionnelle et type de contrat de travail (%)**

	CDI	CDD	Capp	Autres contrats
	83,6	13,3	0,7	2,5
	81,3	15,1	0,8	2,8
	96,5	2,8	ND	0,8
	84,4	6,2	1,4	8,1
	89,1	5,4	1,9	3,5
	83,7	6,0	1,5	8,8
	61,3	11,7	ND	27,0
	90,6	5,6	1,1	2,7
	87,1	8,0	3,0	1,9
	86,5	7,8	ND	5,7
	92,9	6,0	0,7	0,4
	90,9	7,1	0,2	1,9
	83,0	9,0	7,4	0,6
	83,8	11,9	1,3	3,0
<b>Grand Est</b>	<b>86,6</b>	<b>8,2</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>
<b>Ompl</b>	<b>84,3</b>	<b>9,8</b>	<b>0,9</b>	<b>5,1</b>

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.